

Article écrit par Christian SCHOLLY le 1 juin 2019

Une meilleure formation au permis ?

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

La loi d'orientation sur les mobilités en cours de discussion au Parlement prévoit des évolutions importantes pour l'apprentissage du permis.

La réforme vise à rendre le permis de conduire plus accessible. Le 9 novembre 2018, le Président de la République avait annoncé une “baisse drastique” de son coût, l'apprentissage du Code à l'école et une aide à l'acquisition du premier véhicule.

La loi “Macron” du 6 août 2015 avait déjà indiqué que l'accès au permis de conduire était un “service universel” tant il conditionne l'accès des jeunes à l'emploi. D'une manière simplifiée, le permis de conduire équivaut à un permis de travailler ! Mais passer son permis reste cher (1 600 € en moyenne) et encore long (encore 63 jours en moyenne entre deux présentations à l'épreuve pratique, même si cela s'est amélioré ces dernières années). Le rapport parlementaire Dumas-Guérini rendu au mois de février 2019 propose de nombreuses pistes d'évolution pour faciliter l'accès au permis de conduire, tout en en diminuant le coût. Ces propositions, qui sont débattues dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, prennent en compte l'essor des outils numériques qui devraient faciliter et simplifier certains processus d'inscription et permettre, notamment, à chaque candidat de s'inscrire et de faire bon nombre de démarches en ligne par lui-même.

Les évolutions - souhaitables - qui permettront de rendre le permis accessible plus rapidement et moins cher ne doivent pas se faire au risque d'une déperdition de la qualité de l'apprentissage. Rappelons que les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les 18-24 ans, qui représentent à eux seuls 18 % des tués. Il ne faudrait pas que “faciliter l'entrée” (avoir le permis) entraîne une baisse des compétences et un risque d'accident encore plus élevé qu'il ne l'est déjà ! Individuellement et collectivement, nous devons considérer cette obtention comme une simple première étape d'un continuum éducatif tout au long de la vie du conducteur, qui devra comprendre une formation post permis dans les 2 ans qui suivent l'obtention, puis des remises à niveau et des actions de sensibilisation tout au long de la vie de conducteur.

Bonne route à tous !

Illustration : Pierre Klein